



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE



29^e Rallye VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR Samedi 10 & Dimanche 11 Octobre 2026



Ce règlement particulier complète de règlement standard des rallyes FFSA

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA DES 4 COULEURS PERIGORD (10/15)
Nom du Rallye :	29 ^e RALLYE VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR
Date :	Samedi 10 & Dimanche 11 Octobre 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallye 2027 (coef2). Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Nouvelle Aquitaine Sud. Le Challenge Rallye Périgord Limousin. Le Challenge des Commissaires de la ligue Régionale du Sport Automobile de Nouvelle Aquitaine Sud.
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	TEYSSIER Jean-Pierre
Téléphone :	06-07-96-67-87
Mail :	ajp.teyssier@orange.fr
Comité d'Organisation	
Président :	RAYNAL Eric
Membres :	AMBROISE Antonin, CABANEL Laurent, DELPECH Patrice, DI RENZONE René, DOUNIES Marie, DOUNIES Michel, FAURE Jean-Pierre, GUERARD Alain, LABROUE Philippe, LOUPROU Jean-Michel, MOGNO Yann, RABASTIN Jean-Philippe, TEYSSIER Arlette, VEYRET Didier

Secrétariat du Rallye, Adresse :	LOUPROU Jean-Michel 2215, route de la Vallée 24620-TURSAC
Téléphone :	06-88-28-51-20
Mail:	jmlouprou@orange.fr
Permanence du Rallye (<i>lieu, date, heure</i>) :	SALLE DE LA POSTE 8, avenue de la Préhistoire 24620-LES EYZIES. Samedi 10 Octobre 2026 de 8h à 19h30 Dimanche 11 Octobre 2026 de 7h30 à 17h30.
Organisateur technique	
Nom :	SPORT AUTO PERIGORD NOIR
Adresse :	345, chemin de Rivaux 24200-SARLAT LA CANEDA
Téléphone :	06-81-88-19-96
Mail :	contact@sapn24.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 03 Août 2026
Ouverture des engagements	Lundi 03 Août 2026
Clôture des engagements	Samedi 03 Octobre 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Vendredi 09 Octobre 2026 (disponible sur www.sapn24.fr)
Distribution du Roadbook (<i>lieu, date, heure</i>)	HALLE PAYSANNE, 2, avenue de la Préhistoire 24620-LES EYZIES. Samedi 10 Octobre 2026 de 8h à 12h30 et de 14h à 18h30.
Reconnaissance (<i>date & heures</i>)	Samedi 10 Octobre 2026 de 8h30 à 18h30.
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	HALLE PAYSANNE 2, avenue de la Préhistoire 24620-LES EYZIES. Samedi 10 Octobre 2026 de 8h à 12h30 et de 14h00 à 18h30.
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	PROMENADE DE LA VEZERE 24620-LES EYZIES, Samedi 10 Octobre 2026 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h30.
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	PARKING DU POLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE, 19, avenue de la Forge 24620-LES EYZIES. Samedi 10 Octobre 2026 de 9h30 à 20h.
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	SALLE DE LA POSTE 8, avenue de la Préhistoire 24620-LES EYZIES. Samedi 10 Octobre 2026 à 17h30.

PROGRAMME- HORAIRES (suite)

Publication des équipages admis au départ (lieu, date, heure)	PARKING DU POLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE, 19, avenue de la Forge 24620-LES EYZIES. Samedi 10 Octobre 2026 à 20h.
Publication des heures et ordres de départ (lieu, date, heure)	PARKING DU POLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE, 19, avenue de la Forge 24620-LES EYZIES. Samedi 10 Octobre 2026 à 20h.
Briefing des pilotes (lieu, date, heure)	PARKING DU POLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE, 19, avenue de la Forge 24620-LES EYZIES. Samedi 10 Octobre 2026 à 20h.
Départ (lieu, date, heure)	PARKING DU POLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE, 19, avenue de la Forge 24620-LES EYZIES, Dimanche 11 Octobre 2026 à 8h20 (1 ^{er} Concurrent).
Publication des résultats partiels (lieu, date, heure)	PARKING DU POLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE, 19, avenue de la Forge 24620-LES EYZIES Dimanche 11 Octobre 2026 à partir de 15h (1 ^{er} Concurrent)
Arrivée (lieu, date, heure)	PARKING DU POLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE, 19, avenue de la Forge 24620-LES EYZIES Dimanche 11 Octobre 2026 à partir de 15h (1 ^{er} Concurrent).
Vérifications finales (lieu, date, heure)	GARAGE SARL CK SPORT CONCEPT 32, rue Jean Jaurès 24200-SARLAT LA CANEDA.
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (lieu, date, heure)	PARKING DU POLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE, 19, avenue de la Forge 24620-LES EYZIES, Dimanche 11 Octobre 2026 (30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent).
Remise des prix (lieu, date, heure)	HALLE PAYSANNE, 2, avenue de la Préhistoire 24620-LES EYZIES. Dimanche 11 Octobre 2026 à partir de 17h.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence	
Observateur (facultatif)		
Président du Collège des Commissaires Sportifs	COMBES Robert	EICS/11108
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	FOURCADE Annie	EICS/15323
	PHELIPEAU Jean-Luc	EICS/ 9060
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	COMBES Robert	EICS/11108
Directeur de Course	DESMOULINS Roger	EIDCR/4799
Directeurs de Course	MARTY Brigitte	EIDCR/136694
	FRAIGNE Melvin	EIDCR/253226
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	MOUTREUL Michel	EIDCR/20481
	RAYMOND Jean-Pierre	EIDCR/12215
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	BLUTEAU Daniel	EICS/2974
	CHEVALIER Guy	EICS/3531
Commissaire Technique responsable	GAUTHIER Eric	EICTB/196863
Commissaires Techniques adjoints	FOURCADE Alexandre	EICTA/28760
	DAURAT Cédric	EICTB/111570
	SERRE Christian	EICTST/47922
Médecin chef	Dr PREVEL	
Chargés des relations avec les concurrents	FOURCADE Jean-François	EICS/ 8460
	JEAN Philippe	EICS/22816
Juges de faits	En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juges de faits.	
Chargé des relations avec la presse	COEFFE Gérard	NP/20530
Chronomètres	GAUDINAU Dominique	EICCR/ 339146
	SYLVAIN Alain	EICCR /234828
	GRENEREAU Jean-Pierre	EICCR/15324
	ZONTA Christiane	EICB/ 45048
Classement	CHRONOLIVE DELMOND-DESMOULINS Colette EICB/48038	
Speaker	COEFFE Gérard	NP/20530

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

1.3.3P. VERIFICATIONS CARBURANT

Lors des vérifications techniques préliminaires, chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

☐ **Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)**

☐ **Essence : jusqu'à 30% d'éthanol**

☐ **Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2**

☐ **Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%**

☐ **Autres carburants à préciser**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 29^{ème} RALLYE VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR doit adresser à **SPORT AUTO PERIGORD NOIR, 345, chemin de Rivaux 24200-SARLAT LA CANEDA** la demande d'engagement ([disponible sur le site www.sapn24.fr](http://www.sapn24.fr)) dûment complétée, avant le 03 Octobre 2026 (cachet de la poste faisant foi).

Les chèques seront encaissés après l'épreuve.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum (VHC compris) **3.1.11.1P.** Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (290 x 2)
- Remise de 20€ pour chaque membre adhérent à l'ASA DES 4 COULEURS PERIGORD (10/15)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Obligation de fournir les photocopies de permis de conduire.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1P. VHC puis Modernes dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P. L'ordre de départ de la 2^e section pourra se faire dans l'ordre de classement de la 1^{ère} section, pénalités non comprises, si les conditions de course le permettent.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur 4 parkings situés et balisés sur la **PROMENADE DE LA VEZERE à LES EYZIES.**

Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs. La vitesse dans la zone d'assistance est limitée à 20km/h. Des contrôles seront effectués.

L'utilisation d'une bâche étanche et disposer d'un extincteur de 5 kg minimum sont obligatoires.

Les remorques devront obligatoirement être stationnées sur le site prévu à cet effet, à savoir : sur le parking des Trois Bisons au carrefour de la D47 et de la route du Sorcier, route de Périgueux à LES EYZIES.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ainsi que le plan de pose, seront communiqués aux concurrents par un additif remis lors des vérifications administratives.

Des contrôles pourront être effectués dans le but de vérifier le bon positionnement sur les voitures.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 29^{ème} RALLYE VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR représente un parcours total de 116,270 km.
Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont **ES1-3-5 MANAURIE/FLEURAC 7,8 km** et **ES2-4 BEL-AIR/CAP BLANC 8,3 km**.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE

Il est organisé le **4^e Rallye VHC Vallée de l'Homme Périgord Noir** en doublure du 29^e Rallye Moderne.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 maximum**

Les reconnaissances auront lieu : Samedi 10 Octobre 2026 de 8h30 à 18h30.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Seuls deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissance.

La plus grande prudence est demandée sur la totalité des épreuves spéciales, dans les hameaux traversés et de respecter les riverains, promeneurs et chasseurs qui peuvent être présents tout au long de ces parcours.

Des contrôles et pointages seront effectués.

La fiche de contrôle des reconnaissances est à rendre impérativement au CH0.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix et coupes :

1^{er} Scratch : 400€ + coupe 2^e Scratch : 350€ + coupe 3^e Scratch : 300€ + coupe

1^{er} de Classe 180€ + coupe (si au moins 4 partants dans la classe)

1^{er} Equipage féminin : 180€ + coupe

Prix scratch et classe non cumulables.

Les Classes suivantes seront regroupées : R1(R1A-R1B), R2(R2B-R2C), R3(R3C-R3D-R3T)

Tous les équipages recevront un lot.

Tous les commissaires recevront un lot.

Les chèques seront envoyés 48h après l'épreuve.